



Déclaration liminaire au CSAL du 09 juin 2026

Le 13 mai 2026, l'INSEE a annoncé un taux d'inflation à 2,2 % sur un an. Le refus du gouvernement de revaloriser d'autant le point d'indice sonne le glas du modèle salarial de la Fonction publique. La revalorisation automatique du SMIC à 1 867,02 € au 1er juin 2026 (+ 2,41 %), annoncée le jour même par le ministre du Travail, Jean-Pierre Farandou, sans le moindre « coup de pouce » et surtout sans revalorisation du point d'indice, pourrait précipiter plus de 700 000 agents publics sous le salaire minimum interprofessionnel. Soit un doublement en six mois du nombre d'agents publics dont la grille indiciaire est rattrapée par le SMIC.

Ce n'est pas un accident statistique. C'est le résultat assumé d'un choix politique : celui de trois années consécutives de gel du point d'indice, le refus du gouvernement d'ouvrir une véritable négociation salariale intégrant la refonte des grilles indiciaires, le mépris affiché pour les organisations syndicales auxquelles ne sont proposées que de simples réunions de travail qui ne débouchent sur rien. La sphère gouvernementale ne se contente plus de laisser dériver les salaires : elle organise, méthodiquement, l'alignement de la Fonction publique sur le SMIC.

La CGT exige :

- Une revalorisation immédiate de la valeur du point d'indice pour rattraper le décrochage cumulé sur les années antérieures (perte estimée à -19,5 % en pouvoir d'achat indiciaire depuis 2010 et -13 % depuis 2017) et compenser le choc inflationniste 2026.
- L'indexation du point d'indice sur l'inflation à l'instar du mécanisme légal qui protège le SMIC. La Fonction publique ne peut pas être la seule rémunération non indexée du pays.
- Le relèvement indiciaire du minimum de traitement et l'abandon du mécanisme de l'indemnité différentielle qui sape la grille indiciaire.
- Une refonte structurelle des grilles C et B pour rétablir une véritable progression de carrière, redonner sens au recrutement par concours, et garantir des pensions supérieures au SMIC pour tous les agents.
- Une mesure spécifique catégorie A pour résorber le décrochage cumulé 2010-2025 (jusqu'à 902 € bruts mensuels équivalents en pouvoir d'achat indiciaire).

Sur les points relatifs à l'ordre du jour de ce CSAL, nous émettons les observations suivantes :

- plan local de formation 2026 : les parcours de formations sur la sécurité informatique et acculturation au numérique ne sont que très partiellement en rapport avec les métiers exercés par nos collègues.
- aménagements du SDIF/SPFE : lors de la présentation des plans aux agents, remarque a été faite sur la nécessité d'une porte (absente du plan) entre le bureau de l'adjoint du SDIF et le bureau des agents ; le déplacement de la porte du bureau de l'adjoint de la publicité foncière a également été demandé. Afin de faciliter les déplacements des agents du SDIF, la porte sécurisée doit être placée de manière adéquate. Nous nous interrogeons sur l'absence au plan des portes du SDIF donnant sur le couloir : celles-ci devront être

placées de manière à éviter les contacts entre les agents et le public. Nous notons également l'absence d'accueil du SDIF sur le plan.

- observatoire interne : seulement 16 % des agents n'ont pas été victimes d'incivilités. Dans ces circonstances, nous nous étonnons du peu d'incidents déclarés dans SIGNAL FIP. Nous demandons à la Direction d'établir un plan de communication sur SIGNALFIP auprès des agents, notamment via la journée d'accueil des nouveaux arrivants, des courriels (comme celui fait initialement) et les chefs de service.

Et enfin nous vous rappelons que les essuie-mains ne sont toujours pas suffisamment approvisionnés alors qu'il s'agit d'une demande des agents. Quel plaisir de saisir des poignées de porte humides en sortant des toilettes...

